

Saga religieuse et judiciaire

L'affaire Fatzer s'achève par un double mea culpa

Le pasteur, licencié en 2016, s'est réconcilié avec l'Église réformée vaudoise. Les deux parties ont trouvé un accord et reconnu leurs torts.

Marie Destraz Protestinfo

C'est par une réconciliation que s'achève l'affaire Fatzer. Licencié en 2016 par l'Église évangélique réformée vaudoise (EERV), le pasteur Daniel Fatzer avait mené l'affaire jusque devant les tribunaux. Aujourd'hui, la hache de guerre est enterrée. Mardi soir, lors d'une conférence de presse, les deux parties ont annoncé avoir trouvé un accord et reconnaissent des torts.

En 2016, le pasteur vaudois Daniel Fatzer avait entamé une grève de la faim dans l'église Saint-Laurent, à Lausanne, en réaction à son renvoi avec effet immédiat pour avoir pris la défense d'un collègue congédié, en mentionnant son nom lors d'un culte diffusé en direct sur les ondes d'Es-space 2. Faute de solution à l'amiable, le pasteur avait intenté un procès à son employeur, demandant réparation.

«Charité bien ordonnée...»

Quatre ans plus tard, avec le renouvellement des autorités de l'EERV, le contact a été renoué et un accord signé entre le nouvel Exécutif et Daniel Fatzer. «Le souci du Conseil synodal est d'apaiser le plus possible cette Église, et charité bien ordonnée commence par soi-même. Le but de cet accord est de construire le présent et d'être un employeur responsable, qui gère les conflits», explique Perry Fleury, membre du Conseil synodal de l'EERV.

«Tout est entériné. Notre accord, transmis à la juge, a valeur de jugement», précise Daniel Fatzer, qui se dit soulagé de ce dénouement. «La réconciliation est un terme très important pour moi et pour le Conseil synodal. Elle demande du courage des deux par-



Daniel Fatzer, le 16 juin 2016, lors de sa grève de la faim à l'église Saint-Laurent, à Lausanne. Il protestait contre son renvoi pour avoir pris la défense d'un collègue congédié. FLORIAN CELLA

«Je peux comprendre que la défense de certains collègues, de certains projets, mon enthousiasme pour certaines causes aient pu blesser aussi bien la majorité que les structures du pouvoir»

Daniel Fatzer, pasteur

ties. Nous sommes heureux d'avoir fait ce chemin avec Monsieur Fatzer», ajoute Marie-Claude Ischer, présidente de l'Exécutif.

Selon l'accord conclu, un fonds de plusieurs dizaines de milliers de francs - dont le montant exact n'est pas dévoilé, mais qui équivaut à la somme que Daniel Fatzer demandait en justice - sera mis à la disposition d'un projet pionnier de l'EERV. Daniel Fatzer renonce donc à toute indemnité. Une partie de ses proches obtiendra une somme «modeste», dont le montant n'est pas communiqué, en guise de réparation.

À cela s'ajoute la mise en place, dès ce mois de juin, d'une «équipe de personnes expérimentées en matière de leadership et de ressources humaines». Le groupe, hors institution, va être «une ressource et force de proposition sur laquelle le Conseil synodal, notamment, décide de s'appuyer». Cette nouvelle «instance de veille pour la résolution de problèmes individuels et institutionnels» devrait être notamment constituée d'intervenants internes et externes à l'EERV, de membres de l'Exécutif et de Daniel Fatzer.

Pour parvenir à un accord, les deux parties ont également reconnu leurs torts. «Je peux com-

prendre que la défense de certains collègues, la défense de certains projets, mon enthousiasme pour certaines causes aient pu blesser aussi bien la majorité que les structures du pouvoir. Je les prie donc de m'en excuser et de pardonner le côté négatif de mes passions, en leur demandant, humblement, de ne pas oublier leur aspect positif», exprime Daniel Fatzer dans le communiqué. «Nous avons pu poser des actes de justice entre nous, car on ne peut pas se réconcilier sur un sentiment d'injustice», a-t-il ajouté en conférence de presse.

Sensibilités propres

S'agissant du licenciement, Perry Fleury avoue que, «dans le contexte de l'époque, j'aurais peut-être fait la même chose. Mais un licenciement immédiat à quelques mois de la retraite est dans ce sens abusif.» L'Exécutif ne commente pas les décisions de ses prédécesseurs - dont il dit partager les convictions fondamentales en matière de foi chrétienne -, «la manière d'appliquer les essentiels de l'Église reflète des cultures et expériences propres à chaque personne. Ces sensibilités s'expriment notamment dans les choix de gouvernance.»

Des élus dénoncent un manque de transparence

Vaudoise aréna

Le Conseil communal de Lausanne avait demandé que l'audit sur les conditions de travail soit rendu public.

Début mai, des échanges corsés avaient eu lieu au Conseil communal de Lausanne autour de la responsabilité du conseil d'administration et de la position de la Ville dans le scandale qui secoue le Centre sportif de Malley (CSM). Deux mois et une conférence de presse plus tard, les élus concernés semblent encore plus sur leur faim.

Malgré une résolution en sens votée par les conseillers communaux, l'audit sur les conditions de travail qui régnait à la Vaudoise aréna n'a pas été rendu public. Le conseil d'administration a annoncé le 24 juin que des mesures seront prises sur la base de ce rapport, et qu'il maintenait sa confiance dans le directeur, Christophe Huybrechts, et le président, Jean-Jacques Schilt. Mais on ne sait pas ce que préconise l'audit, ni même comment ce dernier a été réalisé, sachant que les employés qui ont dénoncé l'affaire n'ont pas été entendus et que seuls leurs témoignages écrits sont parvenus au cabinet privé Vicario.

«Instiller le doute»

Florence Bettschart-Narbel, qui avait demandé que le rapport soit rendu public, compte réagir rapidement. «On va refaire une interpellation, car la Municipalité n'a pas respecté la résolution du Conseil communal.» Pour l'élue libérale-radical, ne pas transmettre le rapport, c'est «instiller le doute».

D'après Xavier Company, coprésident des Verts, «des mesures ont été prises sur la base de cet audit. Il faut qu'une autorité de surveillance puisse contrôler que ces mesures sont adéquates.» Selon lui, le Conseil communal devrait avoir un droit de regard sur ce document. «Notre commission de gestion devrait au moins pouvoir en prendre connaissance, ce d'autant plus que le CSM est mentionné dans la directive relative à la participation de la Ville à des personnes morales. C'est donc une entité qui est clairement liée à Lausanne.»

En effet, le CSM figure dans cette directive au côté d'autres sociétés comme Beaulieu SA, Tri-

del ou Vaud-Fribourg TV. La Municipalité leur demande de se soumettre à un audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville «aussi souvent que nécessaire, mais tous les trois ans au minimum». Le dernier en date a été effectué à la Vaudoise aréna à la fin de l'an dernier. Le rapport serait en passe d'être finalisé, selon le conseil d'administration. Et ici aussi se posera la question de la transparence.

Comme le rappelle Xavier Company, «selon la jurisprudence, Tridel est une société anonyme, mais elle est soumise à la loi sur l'information. Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour le CSM.» Le conseiller communal d'Ensemble à Gauche Pierre Conscience fustige notamment



«Le fait que le Canton n'ait pas ce rapport entre les mains ajoute encore du mystère à une situation déjà très brumeuse»

Alexandre Rydlo, député socialiste

la gestion de structures comme la Vaudoise aréna par des sociétés anonymes. «Ces dernières portent bien leur nom et sont propices à un manque de transparence.»

Auteur, en février, d'une interpellation au Grand Conseil, le socialiste Alexandre Rydlo n'a, quant à lui, toujours pas été renseigné. «Le fait que le Canton n'ait pas ce rapport entre les mains ajoute encore du mystère à une situation déjà très brumeuse. J'attends toujours une réponse officielle, avec des précisions de Monsieur Leuba (ndlr: conseiller d'État chargé du Département de l'économie et du sport) sur tous les points que j'ai soulevés quant au rôle du Service de l'emploi.»

Camille Krafft

L'extension de la carrière de Holcim au Mormont se décidera au Tribunal fédéral

Éclépens

Helvetia Nostra et Pro Natura Vaud jugent que la nouvelle tranchée portera une atteinte «irréversible» au paysage et mettra à mal la biodiversité.

Les associations Helvetia Nostra et Pro Natura Vaud recourent au Tribunal fédéral (TF) contre l'extension de la carrière de Holcim sur le site du Mormont à Eclépens (VD). Ils estiment que la nouvelle tranchée prévue portera une «atteinte irréversible» au paysage et mettra à mal la biodiversité du lieu.

Si le projet voit le jour, le sommet de la colline du Mormont se verrait infliger une véritable «balafre», ont dénoncé mercredi les deux organisations. La nouvelle tranchée devrait mesurer 200 mètres de large sur 600 de

long et 70 de profondeur. «L'extraction de 8,4 millions de mètres cubes défigurerait le paysage et empièterait sur le territoire de la faune, indique un communiqué. Si l'autorisation de raser le Mormont était délivrée, c'est un joyau des paysages vaudois qui disparaîtrait.»

Dans un récent arrêt, le Tribunal cantonal a rejeté le recours

«Si l'autorisation de raser le Mormont était délivrée, c'est un joyau des paysages vaudois qui disparaîtrait»

Helvetia Nostra et Pro Natura Vaud

des associations déposé en 2019. La Cour estime que l'autorisation d'exploiter peut être délivrée sans que la remise en état du site soit définie. L'enjeu est crucial, notent les recourants qui appellent désormais au Tribunal fédéral: «Holcim ne prévoit rien d'autre que d'exploiter la roche jusqu'à sa base.»

Pour Holcim, une extension est nécessaire pour assurer une réserve de calcaire à la cimenterie après 2022, et ainsi éviter une pénurie à l'échelle régionale. La zone choisie, au lieu dit La Birette, est dans le «prolongement logique» de l'exploitation actuelle, indique l'entreprise sur son site internet.

L'exploitation s'étendrait sur une durée de sept ans. Le périmètre a été défini lors de l'établissement du plan d'affectation cantonal en 1999, rappelle Holcim. **ATS**

PUBLICITÉ

Le Programme Bâtiments

énergie vaud

Nous passons beaucoup de temps à la maison...
Alors, autant y être bien! Pensons à la rénovation énergétique!

Le Programme Bâtiment et le Canton de Vaud soutiennent financièrement les assainissements énergétiques. N'hésitez plus et profitez des subventions. leprogrammebatiments.ch vd.ch/subventions-energie

canton de vaud